

Rapport annuel

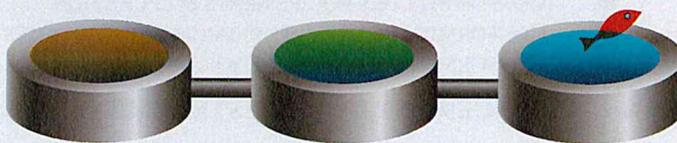
SIAEP D'ARGENTRE SUD



# Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

## DU SERVICE PUBLIC



Bonchamp-lès-Laval  
le 20 octobre 2015  
Le Président, Gérard MORIN



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2014  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2014**

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES.....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE.....	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
■	EFFLUENTS TRAITES A L'EXTERIEUR DU SERVICE.....	11
■	GLOSSAIRE.....	11
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>12</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	12
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	12
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	12
○	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE.....	13
○	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 14	
■	RECETTES D'EXPLOITATION.....	15
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>16</b>
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU.....	16
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	18
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	18
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	18
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES.....	18
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</b>	<b>19</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE.....	19
■	ETAT DE LA DETTE.....	19
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>20</b>
■	PRIX GLOBAL : ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, LA CHAPELLE-RAINSOIN, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC ET SOULGÉ- SUR-OUETTE.....	20

# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP D'ARGENTRE SUD regroupe les communes d'ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, FORCE, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, PARNE-SUR-ROC, LOUVIGNÉ et SOULGE-SUR-OUETTE.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

14 442 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2007	Nouvelle STEP et divers équipements Nouveaux tarifs de base Nouvelles formules (tarifs délégataire et travaux neufs)
2	24/12/2014	Prolongation d'un an du contrat Non remplacement de certains matériels électromécaniques prévus au programme de renouvellement en échange de travaux d'amélioration

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des matériels tournants

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des clôtures, du génie civil
----------------	---

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	5 006	5 063	+1,14 %

### • Répartition des abonnés par commune

ARGENTRE	921
BAZOUGERS	321
BONCHAMP-LES-LAVAL	2 311
FORCE	401
LA CHAPELLE-RAINSOUIN	90
LOUVIGNE	327
PARNE-SUR-ROC	388
SOULGE-SUR-OUETTE	304
<b>Total des abonnés</b>	<b>5 063</b>

## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2013	2014	Variation
- aux abonnés domestiques	409 279	425 931	+4,07 %
- aux abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>409 279</b>	<b>425 931</b>	<b>+4,07 %</b>

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

### • Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2013	2014	Variation
Réseau séparatif	110,512	111,1	+0,53 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 7 ouvrages d'épuration.

### • Filière de traitements d'ARGENTRÉ

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : ARGENTRÉ

Lieu-dit : Rue Moulin de la Place- 53 210 ARGENTRÉ

Capacité nominale : 4 000 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	240 kg/j	600 kg/j	360 kg/j	60 kg/j	16 kg/j	600 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- du 15/01/1999 ; milieu récepteur du rejet : La Jouanne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		25					
DCO		90					
MES		30					
NKj		10					
NGL		15					
Pt		2					

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	74,8 kg/j	188,4 kg/j	106,5 kg/j	24,8 kg/j	2,6 kg/j	383,6 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99 %	94 %	99 %	91 %	85 %	Sans objet

4 800 kg de refus de grille remis en décharge.

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	25,859	0	

Remarque : le nombre de lits rhizophytes de la station d'épuration d'ARGENTRE est passé de 4 à 12 permettant ainsi d'augmenter la capacité d'entreposage des boues de 900 m<sup>2</sup>.

• *Filière de traitements de BAZOUGERS*

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par boues activées  
 Commune d'implantation : BAZOUGERS  
 Lieu-dit : Route de Soulgé- BAZOUGERS  
 Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	43,5 kg/j	96 kg/j	52 kg/j	9,6 kg/j	120 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- du milieu récepteur du rejet : Le Prieure

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90					
MES		30					
NKj		40					

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	26,4 kg/j	48,4 kg/j	18,4 kg/j	6,7 kg/j	0,7 kg/j	192,7 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	91 %	94 %	95 %	1,8 %	Sans objet

1 200 kg de refus de grille remis en décharge.

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	5,589	7,876	+40,92 %

- *Filière de traitements de FORCÉ*

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : FORCE

Capacité nominale : 1 500 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	90 kg/j	225 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Du milieu récepteur du rejet : la Jouanne

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90	et	60			
MES		25					
NGL		15					
Pt		2					

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	22,1 kg/j	47,9 kg/j	27,4 kg/j	7,5 kg/j	0,8 kg/j	111,3 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98 %	93 %	96 %	86 %	87 %	Sans objet

2 400 kg de refus de grille remis en décharge.

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	13,975	12,630	-9,62 %

- Station d'épuration de LA CHAPELLE-RAINSOUIN

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel  
 Commune d'implantation : LA CHAPELLE-RAINSOUIN  
 Lieu-dit : Route de Montsûrs D24  
 Capacité nominale : 120 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	4,8 kg/j	12 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- Du milieu récepteur du rejet : l'Ouette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		40					
DCO		120					
MES		120					
NKj		50					

**Charges reçues par l'ouvrage**

Aucun bilan n'a été réalisé.

• Filière de traitements de LOUVIGNÉ

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : LOUVIGNE

Lieu-dit : Vielle route de Laval- 53 210 LOUVIGNÉ

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	54 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	150 m³/j

**Prescriptions de rejet**

- du 23/06/1983 ; milieu récepteur du rejet : La Chauvinière

En aval du point de rejet, présence d'un bassin de retenue servant à l'irrigation.

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5		40					
DCO		120					
MES		30					
NKj		50					

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	21,2 kg/j	64,1 kg/j	31,7 kg/j	7 kg/j	0,9 kg/j	220 m³/j
Rendement de la station d'épuration	93 %	81 %	93 %	45 %	-41 %	Sans objet

2 400 kg de refus de grille remis en décharge.

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	4,822	7,956	+64,99 %

- Filière de traitements de PARNÉ-SUR-ROC

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées  
Commune d'implantation : PARNE-SUR-ROC  
Lieu-dit : Rue Val d'Ouette- 53 260 PARNÉ SUR ROC  
Capacité nominale : 1 300 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	42 kg/j	105 m³/j

#### Prescriptions de rejet

- du  
Milieu récepteur du rejet : L'Ouette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réductible (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90					
MES		30					
NKj		40					

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	33,2 kg/j	89,7 kg/j	60,1 kg/j	12,4 kg/j	1,3 kg/j	117,8 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	96 %	99 %	92 %	91 %	Sans objet

2 400 kg de refus de grille remis en décharge.

#### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	16,965	13,899	-18,07 %

- Filière de traitements de SOULGÉ-SUR-OUETTE

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : SOULGE-SUR-OUETTE

Lieu-dit : Route de Bazougers – SOULGÉ-SUR-OUETTE

Capacité nominale : 1 500 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	90 kg/j	225 m³/j

#### Prescriptions de rejet

- du 19/03/1985 ; milieu récepteur du rejet : L' Ouette

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		30					
DCO		90					
MES		30					
NKj		40					

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	14,7 kg/j	45,7 kg/j	25 kg/j	5,2 kg/j	0,8 kg/j	203 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98 %	91 %	98 %	82 %	81 %	Sans objet

2 400 kg de refus de grille remis en décharge.

#### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2013	2014	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	7,286	10,01	+37,39 %

## ■ EFFLUENTS TRAITES A L'EXTERIEUR DU SERVICE

Se reporter à la convention quadripartite (ville de Laval, SMACEL, SIAEP d'Argentré-Sud et SAUR) reçue en préfecture le 21 mai 2001. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières de déversement et de traitement des effluents rejetés par le SIAEP d'Argentré-Sud dans le réseau d'assainissement et la station d'épuration du bas des Bois.

## ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 19,32 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1900	0,1900

○ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,08	22,31	+1,04 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,8422	0,8508	+1,02 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,60	20,81	+1,02 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,58	0,585	+0,86 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
Exploitant	123,14	124,41	+1,03 %
Collectivité	90,20	91,01	+0,90 %
TVA	21,33	21,54	+0,98 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>234,67</b>	<b>236,96</b>	<b>+0,98 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+0,97 %</b>

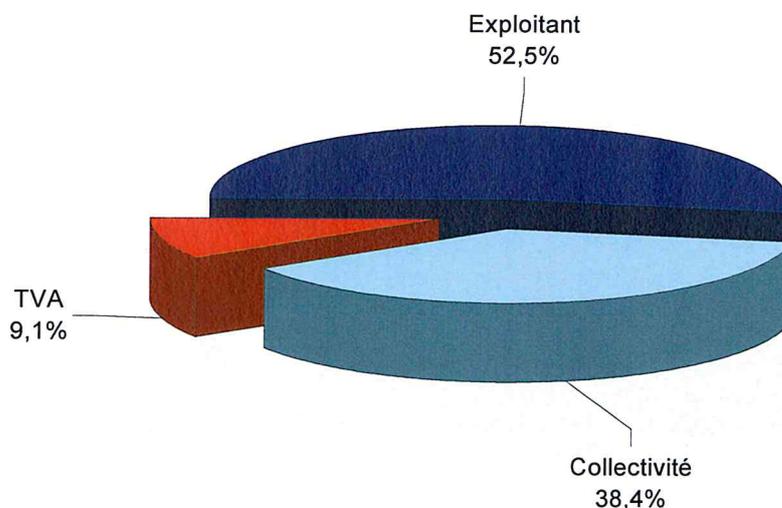
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

1,97 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0020 €/l

**Répartition au 1er janvier 2015**



# SIAEP D'ARGENTRE SUD

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2014

tarif domestique Du syndicat

## ○ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

### ▪ Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	22,08	22,31	+1,04 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,8422	0,8508	+1,02 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	20,60	20,81	+1,02 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,58	0,585	+0,86 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19	0,19	0,00 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ▪ Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2014	1 <sup>er</sup> jan 2015	Variation
Exploitant	123,14	124,41	+1,03 %
Collectivité	90,20	91,01	+0,90 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	22,80	0,00 %
TVA	23,61	23,82	+0,89 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>259,75</b>	<b>262,04</b>	<b>+0,88 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+0,97 %</b>

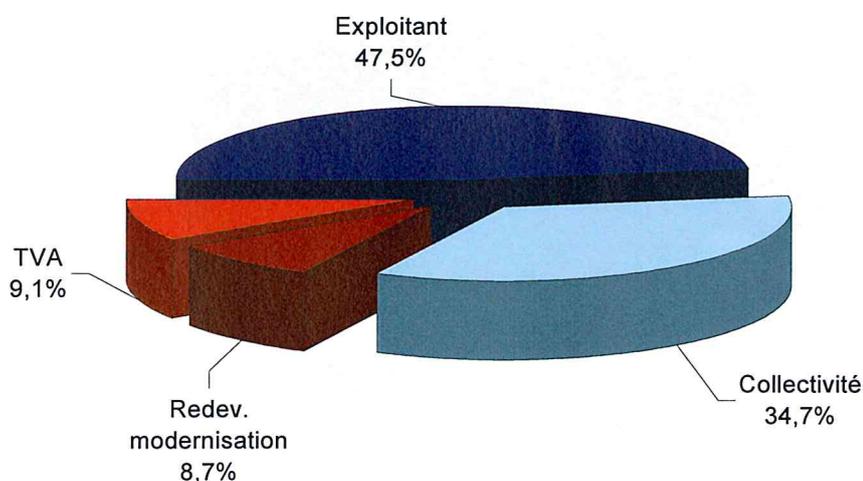
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,18 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0022 €/l

### Répartition au 1er janvier 2015



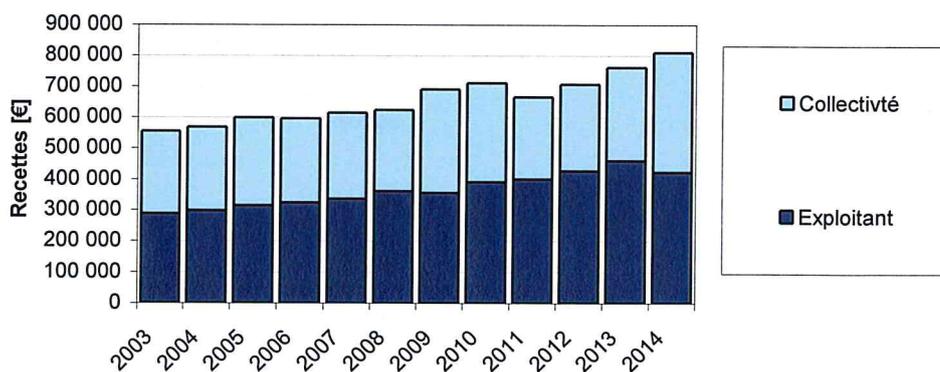
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	341 344,27 €	346 922,18 €	+1,63 %
dont abonnements	101 890,15 €	102 785,21 €	+0,88 %
Régularisations (+/-)	- 40 238,05 €	40 637,91 €	+200,99 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>301 106,22 €</b>	<b>387 560,09 €</b>	<b>+28,71 %</b>

- Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	428 793,11 €	466 216,45 €	+8,73 %
dont abonnements	109 865,95 €	111 673,33 €	+1,65 %
Régularisations (+/-)	31 223,97 €	- 42 744,31 €	-236,90 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>460 017,08 €</b>	<b>423 472,14 €</b>	<b>-7,94 %</b>



## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>74</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour la station de FORCÉ.

En effet, lors d'un bilan, d'importants rejets de solvants organiques (white spirit) ont perturbé le fonctionnement de la station.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 89 %.

## ■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100 %

	2013	2014	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	-

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Les principaux travaux engagés au cours de l'exercice figurent à la page 75 du rapport annuel.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	136 994,21 €	124 580,45 €
Remboursements au cours de l'exercice	44 982,81 €	19 290,89 €
dont en intérêts	8 595,62 €	12 413,78 €
dont en capital	36 387,19 €	6 877,11 €

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

### ■ PRIX GLOBAL : ARGENTRE, BAZOUGERS, BONCHAMP-LES-LAVAL, LA CHAPELLE-RAINSOUIN, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC ET SOULGÉ-SUR-OUETTE.

Eau potable	Collectivité : SIAEP D'ARGENTRE SUD, affermage du 01/01/2003 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : Syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : SIAEP D'ARGENTRE SUD, affermage du 01/01/2003 avec la société SAUR FRANCE, Tarif domestique : Du syndicat

### Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>

	1er jan 2014	1er jan 2015	évolution
<b>Part de l'exploitant</b>			
du service d'eau potable	118,94 €	120,18 €	+1,04 %
de l'assainissement collectif	123,14 €	124,41 €	+1,03 %
<b>Part de la collectivité</b>			
pour le service d'eau potable	76,50 €	77,33 €	+1,08 %
pour l'assainissement collectif	90,20 €	91,01 €	+0,90 %
<b>Agence de l'eau</b>			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,20 €	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80 €	22,80 €	0,00 %
<b>Autre tiers</b>			
pour le service d'eau potable	37,99 €	37,92 €	-0,18 %
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
<b>TVA</b>			
pour le service d'eau potable	14,88 €	14,99 €	+0,74 %
pour l'assainissement collectif	23,61 €	23,82 €	+0,88 %
<b>Total TTC</b>			
pour le service d'eau potable	285,51 €	287,62 €	+0,74 %
pour l'assainissement collectif	259,75 €	262,04 €	+0,88 %
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>545,27 €</b>	<b>549,67 €</b>	<b>+0,81 %</b>

## ANNEXE

### Analyse synthétique du tableau de suivi

#### Commentaires :

- Le SIAEP d'ARGENTRÉ-SUD compte 5045 abonnés à l'assainissement collectif, soit +1,1 % par rapport à 2013.
- Le volume facturé en 2014 est en augmentation à 425 931 m<sup>3</sup>, soit + 4,1 %.
- Le volume relevé vers la station d'épuration de LAVAL atteint 336 603 m<sup>3</sup> (320 609 m<sup>3</sup> en 2013).
- La rémunération du fermier s'élève à la somme de 423 472,14 €, en diminution de 36 544,94 € (- 7,9 %), compte tenu de la déduction de 42 090,77 €, liée au calcul de correction de la part « traitement » du tarif d'assainissement (Py) prévu au contrat (diminution du coût du m<sup>3</sup> traité sur la station d'épuration de LAVAL entre 2012 et 2013).
- Les recettes de la collectivité progressent de + 28,7 % à 387 560,09 €, en lien avec le reversement des 42 090,77 € lié au calcul de correction de la part « traitement » du tarif d'assainissement (Py).

### Note de contrôle du délégataire

L'examen du rapport annuel du délégataire suscite les observations suivantes :

#### 1) Bilan de l'activité

Le bilan annuel de l'année est résumé en pages 7 à 9 du rapport annuel du délégataire.

##### 1.1) Réseaux

- Sur l'année 2014, 19 666 ml de réseaux ont été hydrocurés (détail page 67 et 68), en préventif et en curatif. Les réseaux vétustes identifiés sur chaque commune sont curés annuellement.
    - ☞ *Pour mémoire, il est prévu au contrat, une fréquence d'entretien de 5 ans (article 61, page 33), soit l'équivalent de 21,7 km/an.*
  - En avril 2014, 329 ml de réseau ont été inspectés par caméra sur BONCHAMP (320 ml) et ARGENTRÉ (9 ml).
  - Concernant les travaux réalisés sur les réseaux, le SIAEP a réalisé des extensions et des renouvellements sur les communes de BONCHAMP, PARNÉ-SUR-ROC, BAZOUGERS, FORCÉ et LOUVIGNÉ dont la liste est détaillée en page 75. Le linéaire total a ainsi augmenté de 588 ml par rapport à 2013.
- Par ailleurs, SAUR constate que la présence accrue de lingettes (dites jetables) dans les effluents provoque des bouchages réguliers des réseaux et des postes de relèvement. Une sensibilisation des usagers sur le sujet a été réalisée en 2014 par chacune des communes.
- ☞ *Ce constat paraît juste. Toutefois, la remise en place des paniers de dégrillage dans les postes de relèvement est fortement conseillée, afin de retenir une bonne partie de ces déchets et ainsi protéger les équipements (pompes, etc.).*

Le total de la pluviométrie de 2014 est quasi identique à celle de 2013 (927 mm sur l'année) avec des précipitations plus marquées sur les mois de janvier, février et août (140 à 150 mm par mois). Le volume épuré sur l'ensemble du syndicat d'ARGENTRÉ-SUD est stable (+ 4 359 m<sup>3</sup>) par rapport à 2013 et les volumes assujettis sont en hausse de 4 % (+ 16 652 m<sup>3</sup>).

		ARGENTRÉ	BAZOUGERS	BONCHAMP	LA CHAPELLE RAINSOUIN	LOUVIGNÉ	SOULGÉ-SUR-OUETTE	FORCÉ	PARNÉ-SUR-ROC
Données RAD	Volume assujettis à l'assainissement (en m <sup>3</sup> /an)*	73 537	25 265	204 290	6 493	26 791	25 216	32 728	31 611
	Volume épuré (en m <sup>3</sup> /an)*	134 361	70 334	336 603 (traités à Laval)	Non mesuré	72 507	34 913	40 627	34 913
	Volume d'eaux parasites (en %)*	45 %	64,1 %	39 %	-	63 %	28 %	19 %	9,5 %
Données SATESE	Volume épuré (en m <sup>3</sup> /an)**	139 511 (entrée) 133 904 (sortie)	70 334	?	-	80 170 (entrée) 135 260 (sortie)	73 928 (entrée) 52 905 (sortie)	40 680	42 986 (entrée) 34 961 (sortie)
	Volume d'eaux parasites recalculé (en %)**	47,3% (E) 45,1% (S)	64,1 %	?	-	66,6 % (E) 80,2 % (S)	65,9 % (E) 52,3 % (S)	19,5 %	26,5 % (E) 9,6 (S)
	Ecart volume d'eau épuré SATESE/ RAD	-3,83 % (E) 0,34 % (S)	0 %	?	-	- 10,6 % (E) - 86,6 % (S)	- 111,8 % (E) - 51,5 % (S)	- 0,1 %	- 23,1 % (E) - 0,14 % (S)

\* Données issues du rapport annuel du délégataire 2014

\*\* Données SATESE issues de l'autosurveillance réglementaire 2014 de la SAUR

☞ On observe des différences très importantes concernant les volumes annuels épurés indiqués dans le rapport annuel du délégataire et ceux envoyés par SAUR au SATESE dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire (pour les stations de LOUVIGNÉ et SOULGÉ-SUR-OUETTE essentiellement).

☞ Il existe aussi de très grosses différences entre les données en entrée et sortie des stations, fournies au format SANDRE (LOUVIGNÉ et SOULGÉ-SUR-OUETTE).

La SAUR précise que les volumes épurés sont issus de corrélation avec les temps de fonctionnement des pompes des postes de relèvement en entrée des stations, et indique qu'il est nécessaire d'équiper ces postes de débitmètres afin d'avoir des volumes épurés mesurés précis.

☞ Il est utile de remarquer qu'au 01/01/2015 les stations sont équipées comme suit :

Localisation des débitmètres	ARGENTRÉ	BAZOUGERS	LA CHAPELLE RAINSOUIN	LOUVIGNÉ	SOULGÉ-SUR-OUETTE	FORCÉ	PARNÉ-SUR-ROC
Entrée station	oui/EM	non	non	oui/EM	oui/EM	Non	oui/EM
Sortie station	oui/US	oui/US	non	oui/US	oui/US	oui/US	oui/US
Extraction des boues	oui/EM	non	non	oui/EM	oui/EM	Non	non

EM : électromagnétique (sur conduite de refoulement) ; US : ultra-son (sur canal ouvert)

☞ Un point devra être fait avec le délégataire sur la fiabilité des données transmises lors des transferts de données réglementaires au format SANDRE.

## 1.2) Traitement

- Pour compenser le seul bilan réglementaire partiel réalisé en 2013 sur la station de PARNÉ-SUR-ROC (au lieu de 2), la SAUR en a réalisé 3 en 2014 ;

## 1.3) Epandage des boues

### ↳ Plan d'épandage

- La baisse du volume évacué sur 2014 sur la STEP d'ARGENTRÉ s'explique par la construction des nouveaux lits macrophytes en 2013.
- Le SIAEP a confié à SAUR la réalisation du plan d'épandage de la lagune de LA CHAPELLE RAINSOUIN, préalablement à la construction de la nouvelle station d'épuration (Filtres plantés de roseaux de 250 EH).
- La SAUR communique le bilan des boues et des sous-produits évacués aux pages 49 et 50 de son rapport annuel. Les données 2014 sont identiques à celles communiquées au SATESE sauf pour FORCÉ (1 263 kg de MS transmis dans le cadre de l'autosurveillance et 12 630 kg de MS dans le rapport annuel). La valeur à prendre en compte est de 12 630 kg de MS.
- Le délégataire note qu'en 2014, 100% des boues des stations de BAZOUGERS, LOUVIGNÉ, SOULGÉ-SUR-OUETTE, PARNÉ-SUR-ROC et FORCÉ ont été évacués en épandage.
- Les nouveaux silos de SOULGÉ-SUR-OUETTE et LOUVIGNÉ sont en service. Les stockages sont suffisants pour faire face aux périodes d'interdiction d'épandage.
  - ☞ *La filière boues de la station de FORCÉ apparaît sous-dimensionnée. Les curages annuels ont produit des boues relativement pâteuses voire liquides, dont la siccité reste faible. Les 4 bassins actuels de 75 m<sup>2</sup> sont insuffisants par rapport à la capacité nominale, sachant que selon le dimensionnement IRSTEA (ex-EMAGREF), il manque au moins autant (330 m<sup>2</sup>). A noter que l'enceinte actuelle de la station ne permet pas d'extension faute de surface suffisante.*  
*Cette problématique reste moins prioritaire pour l'instant, la STEP n'étant qu'à 30% de sa charge nominale.*
- Les stations de BAZOUGERS, LOUVIGNÉ, SOULGÉ-SUR-OUETTE, et PARNÉ-SUR-ROC disposent d'un plan d'épandage à jour. La station de FORCÉ dispose d'un nouveau plan d'épandage, pour lequel un récépissé de déclaration a été délivré le 14/10/2014.

## 1.4) Conformité sur l'ensemble des stations

La conformité est acquise pour les stations d'ARGENTRÉ, de BAZOUGERS, de LA CHAPELLE-RAINSOUIN, de LOUVIGNÉ, de PARNÉ-SUR-ROC et de SOULGÉ-SUR-OUETTE.

- ☞ *En revanche, un dépassement de la norme en azote global (NGL) sur la station de FORCÉ ne permet pas d'obtenir la conformité (la raison invoquée est la présence, lors d'un bilan, de rejets de solvants organiques ayant perturbé le fonctionnement de la station) ; or, la limite de 15 mg/l est dépassée lors des 2 bilans 24 heures.*

## 2) Travaux réalisés et entretien des biens

### 2.1) Bilan d'exploitation

Le rapport annuel du délégataire recense les travaux d'entretien des installations et les interventions réalisés dans l'année dans le bilan d'exploitation pages 63 à 73 du rapport annuel du délégataire.

Parmi ce bilan, notons :

- 77 interventions pour débouchage de réseaux ou branchements ;
- 31 interventions sur les postes de relevage ;
- 2 hydrocurages d'avaloirs et grilles.

Le détail des opérations d'hydrocurage, qui a concerné l'ensemble des communes, est présenté en pages 69 à 72 du rapport annuel.

### 2.2) Travaux de renouvellement électromécanique

Les dépenses de renouvellement contractuel effectuées dans l'année, dont le détail figure en pages 125 à 136, se montent à 30 136 €. Parmi l'ensemble de ces dépenses, les principales ont porté sur les postes de relèvement suivants :

- PR du Douet à FORCÉ : pompe de relevage + potence pour 2 842 €,
- PR de la Carie à ARGENTRÉ : potence pour 406 €,
- PR Le Palis à ARGENTRÉ : potence + treuil pour 406 €,
- PR lot. Des Chênes ARGENTRÉ : satellite pour 2 395 €,
- PR Moulin Barbé à BONCHAMP : pied de potence pour 406 €,
- PR de la ZA à BONCHAMP : pied de potence pour 406 €,
- STEP ARGENTRÉ : débitmètre sortie pour 2 145 €,
- STEP ARGENTRÉ : sonde de niveau ultrason du PR pour 1 083 €,
- STEP BAZOUGERS : pont-racleur avec moto-réducteur + tuyauterie pour 8 032€,
- STEP LOUVIGNÉ : échelles + pont-racleur avec moto-réducteur + tuyauterie pour 7 442 €,
- STEP Rochevier à FORCÉ : douche de sécurité + pompe doseuse FeCl3 pour 1 732 €,
- STEP SOULGÉ-SUR-OUETTE : pompe de recirculation + potence pour 2 842 €.

Au 31 décembre 2014, le fermier annonce avoir réalisé depuis le début du contrat pour 169 805 € de renouvellement électromécanique (en valeurs actualisées), soit 142 285 € en valeurs de base.

☞ *Compte tenu de l'avenant n° 2 du 23 décembre 2014 (échange du remplacement d'un certain nombre d'équipements par l'exécution d'un ensemble de prestations réalisées par SAUR pour 108 767 € en valeurs actualisées), le programme prévisionnel a été ramené à 163 770 € (valeurs de base), en tenant compte du complément de la dotation 2015.*

*Aussi, il reste au délégataire de l'ordre de 20 000 € à réaliser d'ici fin 2015.*

*Notons que fin décembre 2014, lors de la présentation de l'avenant n° 2, les biens suivants restaient à remplacer :*

- PR Moulin Barbe à BONCHAMP - débitmètre : 2 600 € ;
- PR Moulin Barbe à BONCHAMP - menuiserie : 180 € ;
- PR de l'Etang à ARGENTRÉ – clapets : 500 € ;
- PR de l'Etang à ARGENTRÉ – serrurerie : 180 € ;
- PR de l'Etang à ARGENTRÉ – tuyauterie : 900 € ;
- PR de l'Etang à ARGENTRÉ – vannes : 300 € ;
- STEP à ARGENTRÉ – automate général : 5 000 € ;

- STEP à ARGENTRÉ – satellite : 2 500 € ;
- STEP à BAZOUGERS – vannes DN 100 : 1 165 € ;
- STEP à SOULGÉ-SUR-OUETTE – tuyauterie : 2 334 € ;
- STEP à SOULGÉ-SUR-OUETTE – vannes DN 100 : 1 166 € ;

Soit un total de 16 825 €.

*Il sera nécessaire de demander au délégataire de préciser l'avancement de ces renouvellements, ainsi que vérifier l'exécution de sa proposition d'échanges issue de la signature de l'avenant n° 2 à concurrence de 112 100 €.*

### 3) **Perspectives et travaux proposés par le délégataire**

Des recommandations concernant les perspectives et travaux à programmer sont présentées en page 10 du rapport.

Sur un plan général, selon SAUR, il est souhaitable de réaliser les points suivants :

- mise en place des comptages spécifiques (débitmètres électromagnétiques) sur les principaux postes de relèvement.
  - ☞ *Il pourrait être envisagé notamment d'équiper le poste de BONCHAMP en métrologie (cf. volume de trop plein), ce qui permettrait de mieux contrôler les apports sur LAVAL.*
- concertation avec les maîtres d'œuvre pour inclure des vannes d'isolement en amont des postes de relèvement dans les projets de travaux ;
- renouvellement des réseaux d'eaux usées vétustes selon le programme pluriannuel défini lors de l'étude diagnostic des réseaux.

Par ailleurs, sur les stations de PARNÉ-SUR-ROC, ARGENTRÉ et FORCÉ, il serait souhaitable d'aménager un revêtement adapté sur les aires de déchargement des cuves de chlorure ferrique, ainsi que d'y installer un apport d'eau et prévoir la récupération des eaux de lavage.

☞ *Ces propositions semblent pertinentes et devraient contribuer à l'amélioration du service.*

### 4) **Point financier**

Enfin, au terme de l'exercice 2013, selon les données financières extraites du compte de résultat, compte tenu des trois acomptes versés par l'exploitant à la collectivité qui totalisent 272 328 €, et du montant total de la part de surtaxe 2014 qui revient à la collectivité, lequel est égal à 387 560,09 €, SAUR est redevable d'un solde de 115 232,09 €.

Il conviendra que la collectivité vérifie, dans ses comptes, les montants du compte de résultat et les sommes effectivement perçues ou restant à percevoir.

\* \* \* \* \*



**Tableau comparatif des cinq derniers exercices :**

	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013	
						en valeur	en %
* Nombre d'abonnés	4 708	4 748	4 811	4 989	5 045	56	1,1%
* Volumes facturés (en m <sup>3</sup> )	434 465	418 703	399 119	409 279	425 931	16 652	4,1%
* Consommation moyenne par branchement (en m <sup>3</sup> )	92,28	88,19	82,96	82,04	84,43	2	2,9%
* Volumes enregistrés à la station d'épuration de LAVAL (en m <sup>3</sup> )	311 348	294 335	335 105	320 609	336 603 *	15 994	5,0%
* Rémunération du Fermier							
· pour la prime fixe	94 919,38 €	97 747,32 €	101 900,31 €	109 865,95 €	111 673,33 €	1 807,38	1,6%
· totale (parts fixe et proportionnelle)	391 813,73 €	400 343,11 €	427 343,89 €	460 017,08 €	423 472,14 €	-36 544,94	-7,9%
* Surtaxe Syndicale							
· pour la prime fixe	88 818,89 €	91 448,81 €	94 135,13 €	101 890,15 €	102 785,21 €	895,06	0,9%
· totale (parts fixe et proportionnelle)	319 279,87 €	264 999,34 €	279 055,09 €	301 106,22 €	387 560,09 €	86 453,87	28,7%

\* source RAD p. 8 ; volume différent de la somme des volumes annuels aux postes de relèvement Barbe Ménard et Moulin Barbe

